DESCRIPTION

DE DEUX CROCODILES QUI EXISTENT DANS LE NIL,

Comparés au crocodile de Saint-Domingue.

PAR M. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE.

Les nouvelles recherches de M. Cuvier sur les crocodiles (1) viennent de lui en faire découvrir plusieurs autres espèces, et l'ont en outre convaincu que ces animaux se partagent naturellement en trois sous-genres.

Informé que M. Cuvier prépare sur cette matière un travail très-étendu, où il doit donner, beaucoup plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les caractères généraux des crocodiles, et indiquer les rapports et les différences des trois petites tribus de cette famille, je me bornerai dans cet article

(1) Voyez son premier Mémoire, qui a paru, en 1801, dans les *Annales zoologiques et zootomiques de feu M. Wiedmann.*

à décrire les deux crocodiles qui existent dans le Nil, et à faire connoître sous de nouveaux rapports celui de Saint-Domingue dont j'ai donné une figure dans le tome II de ces Annales.

Ce n'est qu'en dernier lieu et bien postérieurement à mon retour en France, que j'ai acquis la certitude qu'il y a deux espèces de crocodiles dans le Nil. Voici à quelle occasion.

Dans les vingt-trois jours que j'ai passés au milieu des ruines de Thèbes, je me suis particulièrement occupé à faire chercher et à ramasser moi-même dans les grottes consacrées aux inhumations de la population de cette ville, autant de momies d'animaux qu'on en pouvoit trouver.

J'ai désiré en faire une collection qui, indépendamment du mérite que ces objets ont pour un antiquaire, pût mettre sous les yeux des naturalistes des squelettes qui datent de vingt à trente siècles (1). J'ai imaginé qu'en leur procurant aussi des squelettes des mêmes espèces qui existent toujours en Égypte, je leur fournirois les moyens d'éclaircir la question tant débattue de nos jours, si les espèces dégénèrent ou acquièrent des qualités en se perpétuant sur un terrain qui a éprouvé d'assez grands changemens.

Dans le nombre des momies que j'ai recueillies, il s'en est trouvé deux de crocodiles: l'une d'elles, que j'ai ouverte depuis mon retour en France, renfermoit, entre autres choses, un crâne très-bien conservé.

Comparé au crâne d'un très-bel individu que j'avois aussi rapporté d'Égypte, il m'a paru en différer. Il est bien plus

(1) Et peut-être même de quarante. Plusieurs de mes collègues, membres de l'Institut d'Egypte, font remonter l'époque florissante de Thèbes à cinq mille ans et plus: ils en donnent des raisons qui m'ont paru plausibles.

étroit et plus allongé : ses pommettes sont proportionnellement plus écartées, et l'entrée des fosses orbitaires est beaucoup plus large.

D'aussi grandes différences indiquoient une autre espèce. Je me suis rappelé alors que M. de Lacépède (1) avoit, sur l'autorité d'Adanson, établi deux espèces de crocodiles qui différoient principalement par la proportion de leurs mâchoires, et il m'est venu à l'esprit que les pêcheurs d'Égypte y en connoissoient plusieurs.

En effet, mes manuscrits où j'ai consigné sur les lieux toutes les observations que je me suis procurées dans mon voyage, font mention qu'un pêcheur de Luxor m'avoit dit avoir distingué trois espèces de crocodiles : un vert ; un second, rouge-brun ; et un troisième, noir, avec un collier encore plus noir.

Je n'avois pas eu alors occasion de vérifier ce renseignement : j'ai passé si rapidement dans la Thébaïde, que je ne m'y suis pas livré autant que je l'aurois bien voulu à des recherches d'histoire naturelle. Je voyageois avec des artistes occupés de la seule considération des monumens de l'antique Égypte, et j'avoue que j'ai souvent interrompu mes travaux zoologiques pour prendre part à leurs intéressantes découvertes.

Comme je conservois encore quelques regrets à cet égard, j'ai appris que quelques anciens avoient distingué et connu les deux crocodiles du Nil. J'ai été mis sur la voie de cette recherche par le célèbre M. Visconti, qui a bien voulu me communiquer un passage de Jablonski (2) où il étoit question de ces deux espèces.

---

(1) Histoire des quadrupèdes ovipares, *pag.* 253.

(2) Panthéon égypt. *pars* 1ª, *lib.* V, *De Diis Egyptiorum*, pag. 70.

Hérodote, qui a enrichi son précieux ouvrage d'un long article sur ces animaux, nous en a fait connoître le nom ancien. « On les appeloit, dit-il, χαμψαι; mais les Ioniens leur » ont donné le nom de crocodiles, ayant trouvé qu'ils ressem- » blent à des lézards de leur pays qui vivent dans les haies » et qu'ils nomment crocodiles (1). » Hérod. *liv.* 2, *chap.* 691.

L'ancien nom de ces reptiles s'est, à ce qu'il paroît, perpétué jusqu'à nous : plusieurs érudits, tels que Jablonski, Paw et M. Larcher, le retrouvent, un peu altéré à la vérité, dans le mot de تمساح (*temsah*) en usage aujourd'hui en Égypte.

Il est cité dans plusieurs vocabulaires copt-arabes, et particulièrement dans le vocabulaire saïdique, *Mss. Bibl. imp.* 44, fol. 54.

Ce mot y est écrit ⲉⲙⲥⲁϩ (*emsah*). D'un autre côté Jablonski l'a trouvé écrit ϩⲉⲙⲥⲁ (*hemsa* ou *khemsa*), forme sous laquelle il s'approche beaucoup du mot χάμψαι, cité par Hérodote.

On se servoit au-devant de ces mots de l'article masculin

---

(1) Nom formé de χρὸκος et δειλος, littéralement, *safran* et *timide*, parce qu'on a prétendu que le lézard d'Ionie ne pouvoit supporter la vue ni l'odeur du safran. *Voy.* Cic. *De naturâ Deorum*, et Plin. *liv.* 8, *chap.* 28.

Le nom de χρὸκοδειλος a passé dans la langue cophte avec quelques altérations. Ainsi on trouve le mot cophte ⲡⲓ-ϰⲁⲣⲧⲓⲕⲗⲟⲥ (*pi-kartiklos*), traduit par le mot arabe *el-temsah*, et par le mot latin *crocodilus*, dans le vocabulaire cophte et arabe d'*Ebn-kabar*, publié par Kircher.

Ce même mot se trouve écrit ⲡⲓ-ϰⲁⲣⲧⲩⲕⲗⲟⲥ (*pi-kartuklos*), dans un beau manuscrit in-folio du même vocabulaire, qui fait partie de la riche bibliothèque de M. Marcel.

La syllabe initiale ⲡⲓ (*pi*) est l'article prépositif du genre masculin dans le dialecte memphitique, ainsi que ⲡⲉⲓ (*pei*) l'est dans le dialecte hébraïque.

pi quand on vouloit désigner LE crocodile, et de l'article féminin *t*, en parlant de sa femelle.

Les Arabes on dit d'abord *t-emsâh*, et ayant depuis oublié que ce mot étoit accompagné de son article féminin, ils y ont joint leur propre article *al* ou *el*.

Nous avons fait au surplus la même faute pour les mots que nous avons empruntés à ces mêmes Arabes : nous disons l'alcoran, l'almanach, l'alambic, etc., mots dans lesquels l'article arabe est employé conjointement avec l'article françois.

De cette discussion, il résulte que les dénominations de *khamsa*, *emsah* et *temsâh* ont été successivement les noms du crocodile en Égypte; cependant d'autres témoignagnes nous apprennent qu'il étoit aussi connu sous le nom de *suchos*.

Strabon (*liv.* 17) parle des honneurs extraordinaires qu'on lui rendoit dans la province d'Arsinoë (1). On en prenoit un soin extrême; on le nourrissoit des présens des curieux, et il étoit placé au nombre des animaux sacrés. Strabon ajoute qu'il montroit beaucoup de douceur à l'égard des prêtres, et qu'il s'appeloit Σουχος.

Hérodote en parle à peu près de la même manière.

« Une partie des Égyptiens, dit-il, regarde les crocodiles » comme des animaux sacrés; d'autres au contraire les ont » en horreur, parce qu'ils sont très-malfaisans. Les habitans » des environs de Thèbes et ceux du lac Mœris (2) ont pour » eux beaucoup de vénération : ils en choisissent un qu'ils

(1) Ville consacrée aux crocodiles, et qui plus anciennement en portoit le nom. La province dont elle étoit le chef-lieu s'appelle présentement le *Fayoum*.

(2) Ce lac existoit dans le voisinage d'Arsinoë.

» apprennent à se laisser toucher, et qu'ils parent avec des » pendans d'oreilles et des bracelets. »

Élien fait aussi mention des crocodiles sacrés, et remarque (1) qu'on les apprivoisoit facilement et qu'ils se laissoient volontiers toucher par les prêtres.

L'interprétation la plus naturelle de tous ces passages est sans doute que le nom de *suchos* avoit été donné aux crocodiles élevés en domesticité et placés au rang des divinités.

Cependant ce n'est pas l'avis de Jablonski : il croit que le nom de *suchos* étoit celui d'une seconde espèce d'un naturel moins farouche que la première, et dans laquelle les prêtres choisissoient les individus qu'ils destinoient à être honorés d'un culte, et qu'ils parvenoient à rendre privés.

Jablonski prit cette opinion sur un passage qui nous a été conservé par *Photius* (2), et qui se trouve dans la vie d'Isidore, écrite par Damascius. Telle est la traduction du grec en latin qu'en rapporte Jablonski :

Suchus justus est : ita nominatur aliqua crocodili species quæ nullum animal lædit.

Justus (δίκαιος dans le grec) est ici employé par opposition à la qualification d'*injusta bellua* donnée plus haut à l'hippopotame ; Damascius répétant, dans la phrase précédente, ce que Plutarque rapporte de l'hippopotame, qu'il passe pour le plus vicieux des animaux, parce qu'il tue son père et se mêle avec sa mère.

Quoique Damascius, qui n'a guère écrit que des futilités, ne soit pas un auteur estimé, Jablonski trouva ce passage si

(1) De animalium naturâ, *lib.* 8, *cap.* 4.

(2) Photii Myriobiblon, in vitâ Isidori, *édit. de* 1653, *p.* 1047.

précis, qu'il ne fit pas difficulté de l'employer, et il arriva ainsi à la conséquence qu'il y a en Égypte deux espèces de crocodiles : l'une, d'un naturel farouche et indomptable, dont la religion encourageoit la destruction en enseignant que ce crocodile étoit une production de Typhon ; et l'autre, d'un caractère plus doux, qu'on appeloit *suchos*, et dans laquelle on choisissoit les individus destinés au service des autels.

Il n'y a pas de doute que la conséquence déduite, du passage cité ci-dessus, par Jablonski, ne soit fondée ; car la découverte que j'ai faite de deux espèces de crocodiles dans le Nil en est une preuve irrécusable. Mais seroit-il toutefois parti d'une idée erronée, et le nom de *suchos* n'auroit-il été donné qu'à ceux des crocodiles dont les prêtres prenoient soin et qu'ils élevoient au rang des autres animaux sacrés ? c'est ce que je ne me permettrai pas de décider.

Il y a entre les deux crocodiles du Nil une grande différence de taille (1) : nul doute alors que les individus adultes de la petite espèce n'aient été confondus, dans le principe, avec les jeunes de la grande. Par sa taille et sa férocité, le grand crocodile n'aura pas manqué d'attirer long-temps sur lui seul l'attention des habitans des bords du Nil : d'où il est vraisemblable qu'il aura eu d'abord en propre le nom de *hemsah* ou de *khemsa*. Un adjectif qu'on y aura joint sera ensuite devenu le nom de la seconde espèce.

Si le mot de *Suchos* est cet adjectif, et s'il signifie *juste* ou

(1) Un auteur arabe, Abd-Allatif, rapporte dans sa *Relation d'Egypte*, au sujet des crocodiles, qu'il y en a *de grands et de petits :* auroit-il eu connoissance de deux espèces qu'on trouve dans le Nil ? M. Sylvestre de Sacy, qui vient de donner une nouvelle traduction des Œuvres d'Abd-Allatif, ne le pense pas. Voyez ce passage, page 140, et la note de M. Sylvestre de Sacy qui y est relative.

parfait, comme l'a cru M. Paw sur l'autorité de Damascius, on devoit en trouver une trace dans la langue cophte. Je me suis donc adressé à mon compagnon de voyage et mon ami M. Marcel, directeur général de l'imprimerie impériale, et l'un de nos plus distingués orientalistes. Voici ce qu'il a eu la bonté de m'écrire à ce sujet.

« Plusieurs savans se sont déjà fatigués sur l'étymologie du mot Σουχος. Le docte Bochart, dans son Hierozoicon (1), la cherche dans la racine hébraique שָׂחָה (*ssée* ou *ssakhah*), qui signifie *s'étendre par terre*, *ramper* (2), et *nager* (3); dans les mots chaldéens et talmudiques סוח (*soué* ou *soukha*) et סח (*sé* ou *sakh*) *nager* (4), et dans les mots de la langue arabe ساخ (*sákh*) سوخ (*soukh*), et صوخ (*ssoukh*) *nager, plonger.*

» Mais indépendamment de l'inconvénient qu'il y a à chercher l'origine des mots d'une langue dans d'autres idiômes qui y ont peu ou point de rapport, cette étymologie renferme un autre vice radical et qui auroit dû suffire pour la faire rejeter : c'est de ne se rapporter aucunement à l'interprétation du mot Σουχος donnée par les anciens.

» Cette faute est d'autant plus grande qu'elle égaroit du seul vrai chemin qui pouvoit conduire à l'étymologie que l'on désiroit trouver.

» Ainsi, au lieu de chercher dans les autres langues quel sens avoient les mots quelconques de ces idiômes qui avoient

---

(1) Hierozoic. *part.* II, *lib.* 5.

(2) Castell. Lexicon Heptap. *tom.* II, *col.* 3725, *lin.* 6.

(3) Idem, *lin.* 22.

(4) Idem, *col.* 2487, *lin.* 41.

quelque rapport pour le son avec le mot Σουχος, il falloit seulement chercher dans la langue cophte quels étoient les mots qui pouvoient ressembler à celui-ci parmi ceux dont la signification avoit a peu près le même sens que le mot grec Δικαιος, qui nous étoit donné par Damascius comme traduction du mot attribué aux anciens Égyptiens.

» Or Δικαιος signifie en grec *juste*, *vertueux*, *parfait;* et nous trouvons dans la langue cophte le mot ϫⲱⲕ (*djók* ou *chók* ou même *ssók*) (1) signifiant *vertu* et *perfection* (2), d'où s'est formé le mot ϫⲉⲕ (*chek*) *parfait* (3), et ce mot, en y ajoutant la terminaison grecque ος, nous représentant, soit par le son, soit par le sens, à très-peu de chose près, l'ancien mot égyptien, cité par Damascius et par Strabon comme ayant été le qualificatif d'une espèce particulière de crocodiles, nous n'avons plus besoin de chercher une autre étymologie. »

J'ai cru devoir m'étayer sur une telle autorité, avant de me décider à donner le nom de *suchos* à la petite espèce de crocodiles qui habite le Nil. Je me crois d'autant plus fondé à la nommer ainsi, que je puis prouver qu'à cette petite espèce appartient le caractère de douceur attribué au suchos par Strabon et Damascius.

Ce que nous en avons sous les yeux nous prouve qu'indépendamment de sa taille, elle a plus de foiblesse absolue; ce qui résulte en effet de l'extrême longueur de ses mâchoires.

Le crocodile de Saint-Domingue, dont les mâchoires sont

(1) Le Giangia ϫ peut recevoir ces trois prononciations dans la langue cophte.
(2) Vocabulaire de la Croze, *p.* 170.
(3) Idem, *p.* 165.

aussi longues que celles de notre *suchos*, est, suivant M. Descourtils, un animal farouche, mais timide, qui prouve sa foiblesse par la préférence qu'il donne aux charognes sur des proies qu'il lui faudroit conquérir.

Les muscles moteurs des mâchoires sont dans les crocodiles situés derrière la tête, en sorte que ces animaux ont d'autant moins de force que leurs mâchoires sont plus longues : or la grande espèce est de toutes celle qui les a les plus courtes. Cette conformation, toutes choses égales d'ailleurs, lui permet donc de tenter des entreprises qui exigent plus de vigueur ; et de là le caractère d'audace et de cruauté qui l'a rendue la terreur des Égyptiens.

Si notre suchos a montré moins de férocité, et s'il a ainsi justifié l'opinion qu'on a prise de sa douceur, il en aura été redevable à sa taille moindre, et à la longueur, ou ce qui revient au même, à la foiblesse de ses mâchoires Dans cet état, il ne pouvoit éviter d'être maîtrisé par l'homme ; et il paroît en effet qu'il a été réduit en domesticité tant que de certaines idées religieuses en ont fait un devoir aux Égyptiens.

Enfin (en raisonnant toujours d'après l'hypothèse que les crocodiles sacrés étoient pris dans une espèce particulière), aux preuves que nous venons d'alléguer pour justifier l'emploi du mot *suchos*, nous ajouterons celle qui se déduit des circonstances et du lieu dans lesquels nous avons trouvé l'objet qui nous a le premier fait soupçonner l'existence d'une deuxième espèce de de crocodiles. Le crâne que je possède ayant été retiré d'une momie de crocodile que j'ai moi-même trouvée dans les catacombes de la ville de Thèbes, il est incontestable que l'individu dont il faisoit partie étoit un de ces animaux dont parlent Hérodote et Strabon, de ces animaux pour lesquels on avoit

beaucoup de vénération, dont on prenoit un soin extrême pendant leur vie, et qu'on embaumoit avec les plus grands égards après leur mort.

Les motifs sur lesquels nous nous sommes fondés pour regarder les deux sujets de nos observations comme appartenans à deux espèces distinctes, reposent principalement sur la considération d'une différence de proportion des deux crânes: montrons que cette différence ne dépend pas de l'âge.

Les jeunes animaux ont le derrière de la tête plus développé à proportion que la face; dans la suite celle-ci croît davantage et le crâne moins. Cette observation générale est surtout applicable au crocodile. Sa tête, quand il sort de l'œuf, est grosse et arrondie en arrière : il a un front saillant, ce qui a été assez bien figuré dans Séba (1). Ses yeux sont à égale distance du bout du museau et de l'extrémité postérieure de la tête. Le cerveau donne lieu à ce front relevé en bosse et à cette tête arrondie vers l'occiput, parce qu'il est alors assez considérable pour former à peu près le tiers du volume de toute la tête.

Si l'on revoit les mêmes parties dans un crocodile adulte, on est surpris de l'état très-différent où on les retrouve. Les cinq bulbes du cerveau sont logées dans une cavité tellement étroite, qu'on n'en connoît pas de plus petite chez d'autres animaux. L'occipital supérieur, qui n'étoit d'abord qu'une simple lame, devient ventru, et croît aux dépens de la cavité cérébrale. Le front a totalement disparu : la tête reste entièrement plate à sa partie supérieure, et enfin les yeux sont plus voisins de l'extrémité postérieure, et à une distance trois fois plus grande du bout du museau.

(1) *Voyez* Description du cabinet de Séba, tom. 1, pl. 104, fig. 3 et 6.

Ces changemens n'arrivent que successivement. Dès qu'ils tendent à procurer aux crocodiles des mâchoires de plus en plus longues, il est tout simple qu'on est tenu à n'employer qu'avec la plus grande réserve la considération de la longueur de la tête comme caractère spécifique ; mais il n'est pas moins certain qu'on auroit tort de l'exclure, si, employée avec discernement, elle nous fournissoit un des moyens les plus sûrs de juger des différentes espèces de crocodiles. En effet, il est un terme au-delà duquel elles ne croissent plus. Les seuls changemens auxquels elles soient alors sujettes et dont il faille encore tenir compte, est un peu d'épaisseur qu'elles acquièrent : elles se couvrent plus ou moins d'aspérités qui sont produites par un dépôt continuel et successif de la matière des os.

Cela posé, pour donner l'expression des proportions comparatives de la tête de mes trois crocodiles, j'aurai soin de le faire d'après des individus adultes, et c'est de cette manière que j'ai acquis comme données constantes les mesures suivantes.

La longueur de la tête, mesurée en dehors de ses condyles, est à sa longueur, prise d'un condyle à l'extrémité du museau :

Dans le crocodile de Saint-Domingue, comme 10 est à 25 ;

Dans le crocodile suchos, comme 10 est à 25 ;

Et dans le crocodile vulgaire, comme 10 est à 20.

La description de ces trois espèces va faire mieux connoître les autres différences qui les distinguent. Je commence par celle de Saint-Domingue, que j'ai le premier fait connoître, et dont j'ai donné une figure dans le tome II des *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, *page* 53.

1. CROCODILE DE SAINT-DOMINGUE. *Crocodilus acutus.* CUV.

Les Européens établis à Saint-Domingue lui donnent le nom de caïman : son extrême abondance dans les rivières de l'île, et la persuasion où l'on étoit qu'il ne différoit pas du crocodile d'Egypte et du Sénégal, l'ont fait long-temps négliger.

On crut que son anatomie pourroit seule offrir quelques faits nouveaux : aussi le père Plumier s'en occupa-t-il vers la fin du dix-septième siècle, et il le fit avec un soin qui est attesté par vingt dessins in-folio qui sont restés déposés depuis la mort de ce savant et comme enfouis au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale. Schneider a publié plusieurs paragraphes de l'anatomie de ce crocodile, d'après un manuscrit de Plumier, qui s'est trouvé dans la bibliothèque de Bloch. Celui-ci, dans un voyage qu'il fit à Paris en 1797, auroit-il, en allant consulter les poissons de Plumier qui font partie du même dépôt, découvert avant moi les dessins du crocodile de Plumier, et le manuscrit de Bloch ne seroit-il qu'une copie du texte qui est en regard des figures ?

Vers le milieu du siècle dernier, le père Feuillée donna aussi une anatomie du crocodile de Saint-Domingue. Schneider le soupçonne d'avoir eu connoissance du travail de Plumier, et d'en avoir employé une partie sans le dire.

Tel étoit l'état de nos connoissances sur ce crocodile, quand, en janvier 1803, nous en vîmes arriver deux individus de Saint-Domingue : on ne pouvoit douter qu'ils ne vinssent des Antilles; nous en étions informés d'une manière positive par le général

Leclerc, auquel nous étions redevables de cet envoi. Je comparai ces crocodiles à un grand individu du Nil que j'avois rapporté d'Égypte : leur trouvant beaucoup de ressemblance avec ce dernier, je crus un moment que la loi que Buffon a établie, savoir, qu'aucune espèce de la zone torride n'avoit été primitivement placée dans les deux continens, étoit frappée d'une exception; mais en examinant plus attentivement ces crocodiles, je ne tardai pas à m'apercevoir qu'ils différoient spécifiquement.

Cet aperçu vient d'être confirmé par un médecin du gouvernement à Saint-Domingue, M. Descourtils, qui a présenté à la première classe de l'Institut un travail semblable à celui qu'a fait le père Plumier, et un tel nombre de dessins de ce crocodile, qu'on est maintenant assuré que les différences que j'ai indiquées sont propres à tous les individus de Saint-Domingue.

Or tels sont les caractères de cette espèce, que je vais reproduire avec plus de détail pour mieux faire ressortir les caractères des deux crocodiles du Nil.

La tête de celui de Saint-Domingue, dans un individu adulte, est longue comme deux fois sa largeur, plus un tiers; un individu moins âgé a la tête un peu plus courte.

La double sinuosité des bords de la mâchoire supérieure est fortement prononcée.

On voit en arrière des yeux deux lunules qui correspondent à des trous ovalaires où passent une portion des muscles qui lèvent la tête. Leurs bords sont très-apparens, et presque contigus à leur point de rencontre.

Entre les yeux est une arête longitudinale qui va se perdre sur une forte éminence ellipsoïde en dos d'âne. Je n'ai rien vu de semblable sur mes deux autres crocodiles.

Tous ont sur le cou trois rangées de plaques. La rangée extérieure est isolée, tandis que les plaques des deux autres sont groupées ensemble. Voici la forme de ces plaques dans le crocodile de Saint-Domingue.

Dans la première rangée, elles sont réunies par paires : elles sont plus larges que longues dans les deux autres.

Tous les crocodiles ont le corps cuirassé de bandes transversales qui les entourent : il n'y a que les écailles du dos qui soient pourvues d'une crête longitudinale, et enfin à peu près au point où cessent les muscles rétracteurs de la verge, lesquels sont logés entre les muscles de la queue. On remarque que les écailles extérieures prennent une crête plus relevée, et que ces écailles, dont il y a une rangée longitudinale de chaque côté, s'inclinent les unes sur les autres jusqu'à se confondre et à ne faire plus qu'une seule ligne occupant le milieu de la queue.

J'ai compté dix-sept rangées d'écailles qui sont dans ce dernier cas, dix de celles qui sont pourvues de crêtes élevées, et vingt-trois de celles qui recouvrent le dos.

Je rapporte ce nombre sans prétendre en tirer d'induction pour un caractère spécifique.

Mais une considération à laquelle il me paroît plus convenable d'attribuer cette valeur, c'est le nombre, la disposition et la forme des grandes écailles du dos. Elles sont au nombre de quatre à chaque rangée; les extérieures sont seules remarquables par une forte crête, tandis que les deux écailles intérieures n'en ont presque pas. De plus, les deux écailles intérieures sont carrées, mais plus larges que longues; et enfin les extérieures ont une forme irrégulière qui se rapproche un peu plus du cercle que de toute autre figure.

Je ne crois pas non plus la membrane qui réunit les doigts des pieds de derrière aussi étendue que celle des pieds du crocodile vulgaire.

Le crocodile de Saint-Domingue est généralement noirâtre en dessus, d'une teinte plus éclaircie sur les flancs et d'un vert clair sous le ventre; le noir n'est pourtant distribué sur le dos que par grandes plaques: le fond reparoît partout sous la figure de petits traits verts étroits et en zigzags. Aucune des deux couleurs ne domine sur les flancs; on y voit d'assez petites taches noires et arrondies sur un fond vert-pomme.

M. Descourtils, qui a séjourné cinq ans à Saint-Domingue, et qui y a disséqué quarante-sept crocodiles, trouvera sans doute beaucoup à ajouter à cette description: nous désirons vivement que les circonstances le mettent à même de publier bientôt l'intéressant ouvrage qu'il a préparé sur ce crocodile.

2. CROCODILE VULGAIRE. *Crocodilus vulgaris* (1).

Il a été vu d'un grand nombre de voyageurs. C'est probablement de ce crocodile que Bélon a donné une figure. Elle rend assez bien le renflement de la partie antérieure du cou; mais elle est d'ailleurs vicieuse, surtout à l'égard des pieds, qui ne sont ni tétradactyles ni tous onguiculés.

Il paroît aussi que c'est un individu de cette espèce qui fut disséqué par les premiers anatomistes de l'Académie des Sciences: à la vérité ils l'avoient reçu par La Rochelle; mais

(1) Ayant appris que M. Cuvier employoit les noms de *vulgaris* et *d'acutus* pour désigner ce crocodile et celui de Saint-Domingue, je me suis fait un devoir de les adopter.

M. Camus, dans ses notes sur Aristote, ajoute à ce renseignement que ce crocodile avoit été envoyé en présent par le sultan. Au surplus ils n'en ont figuré que le crâne.

La tête du crocodile vulgaire est dans la proportion de 10 à 20, ou autrement, a deux fois la longueur de sa base.

Ses yeux sont assez écartés : l'intervalle qui les sépare est creusé en gouttière, sans offrir la moindre apparence de crête.

Son chanfrein, en avant, est aussi parfaitement plane.

Les deux dernières rangées de plaques sur le cou sont plus rapprochées l'une de l'autre et les plaques plus larges que longues : celles de la première rangée sont à peu près à une même distance respective.

Quant aux rangées d'écailles sur le dos, j'en ai compté dix-sept ; puis dix-huit sur le gros tronçon de la queue, et vingt-une sur la seconde portion qui la termine, en ne comprenant dans ce nombre que les rangées à une seule crête médiane : ce qui donne cinquante-six en tout, ou six de moins que dans le crocodile de Saint-Domingue.

Les rangées d'écailles sur le dos sont composées, savoir : la première de deux plaques écartées l'une de l'autre ; les trois suivantes, de six ; les sept d'après, de huit ; les trois qui les suivent, de six, et les trois dernières, correspondantes au bassin et placées dans l'intervalle des jambes de derrière, de quatre seulement.

Le nombre six reparoît sur le gros tronçon, pour diminuer ensuite à fur et mesure que le diamètre de la queue devient plus petit.

Les plaques du dos sont en outre remarquables par l'égalité de leur volume, leur forme exactement carrée, et les crêtes de chacune qui sont peu et également élevées.

Le crocodile vulgaire est d'un vert qui tire sur le bronze : c'est le même arrangement que dans le crocodile de Saint-Domingue, sauf que le noir est étendu par plaques dans celui-ci, et qu'il est apparent dans l'autre, sous la figure de rayures étroites qui partent des crêtes comme d'autant de centres distincts.

Les écailles sont en outre creusées dans le même sens.

Les flancs et le dessus des jambes ne sont que nués de noir : le vert y domine davantage que sur le dos; il est l'unique couleur du ventre.

3. CROCODILE SUCHOS. *Crocodilus suchus.*

Si je n'avois eu à ma disposition que le crâne de ma momie, je ne me serois pas permis d'établir cette espèce, dans la crainte que les différences dont j'ai parlé ci-dessus, ou fussent simplement particulières à l'individu qu'on avoit embaumé, ou ne tinssent à l'âge sous des points de vue que je n'aurois pas saisis; mais j'ai eu occasion de voir un crâne deux fois plus long, et qui est d'ailleurs parfaitement semblable à celui que j'ai extrait de ma momie, et j'ai aussi trouvé dans nos collections un individu très-bien préparé qui appartient certainement à la même espèce.

Le suchos tient beaucoup plus du crocodile de Saint-Domingue que du *vulgaire*; il s'en rapproche surtout par sa forme effilée et par les proportions de son crâne : toutefois il n'en a pas la bosse au devant des yeux; son chanfrein n'est ni sillonné ni aplati comme celui de l'autre espèce. Il ressemble au surplus à celle-ci par le défaut d'une crête entre les orbites. Les os du nez forment une légère saillie dans toute

leur longueur; ils sont proportionnellement plus étroits que dans le crocodile vulgaire, et présentent de plus à leur bord extérieur un sillon profond, qui n'est pas dans cette espèce.

Tout le dessus du crâne est plus lisse dans le suchos, où on n'aperçoit d'aspérités que sur les côtés du bord antérieur de l'orbite et sur l'os temporal. Le crocodile vulgaire au contraire a tout le dessus de son crâne rugueux et percé d'une multitude de trous qui n'ont pas beaucoup de profondeur.

Tels sont les caractères qui m'ont été immédiatement fournis par le crâne que j'ai rapporté d'Égypte.

L'individu de nos collections nous montre que le suchos est plus voisin du crocodile vulgaire, sous le rapport de la disposition et de la forme de ses écailles : elles sont en même nombre et pourvues de crêtes tout aussi saillantes les unes que les autres; les plaques du cou sont toutefois différentes, en ce qu'elles sont beaucoup plus longues que larges.

Les couleurs sont à peu près comme dans les deux espèces précédentes, à cette différence près que le noir est distribué par petites taches sur un fond vert-clair.

Je ne crois pas que le suchos croisse au - delà de cinq pieds : j'en juge par un crâne de neuf pouces que j'ai sous les yeux, et dont les sutures sont presque effacées; ce qui n'a lieu ordinairement que dans les crocodiles adultes et même d'un certain âge.

Enfin, je présume que le suchos et le crocodile vulgaire existent dans tous les fleuves de l'Afrique, et particulièrement dans le Niger; surtout s'il est vrai, comme le pensent quelques géographes, que le Nil et le Niger communiquent ensemble à l'époque de la crue de leurs eaux.

EXPLICATION DE LA PLANCHE III.

Fig. 1. Le crocodile vulgaire, dessiné d'après un grand individu que j'ai rapporté d'Égypte.

Fig. 2, 3 *et* 4. Crâne du crocodile suchos, dessiné de grandeur naturelle, d'après le crâne d'un crocodile conservé en momie.

Fig. 5. Portion du crâne du *crocodile à deux arêtes*, placée dans la planche 3, pour servir à l'intelligence d'un *Mémoire sur le crâne des crocodiles*, destiné pour le cahier suivant.